

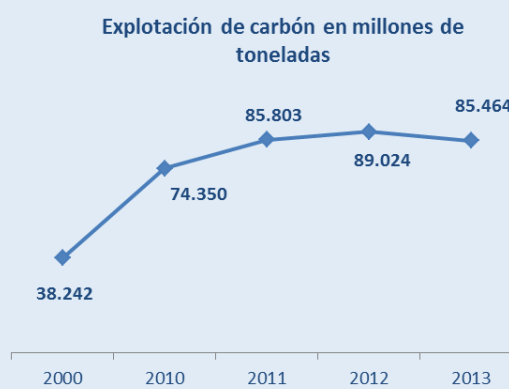
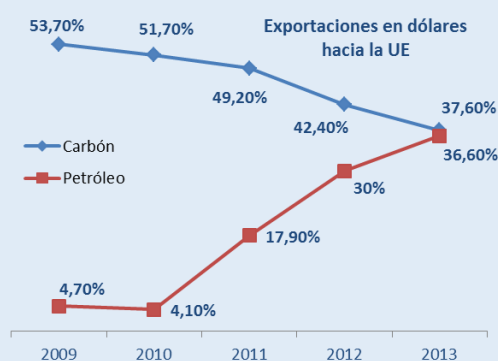
Impact des industries extractives en Colombie

Focus sur l'industrie minière

Le rôle de l'industrie minière dans le processus de développement national a fait l'objet d'un important débat en Colombie ces dernières années alors que les industries extractives sont en plein essor dans le pays. Les concessions minières sont passées d'1,1 millions d'hectares en 2002 à 8,4 millions en 2009.

En même temps, la résistance sociale à l'augmentation des activités extractives se manifeste par l'apparition et le développement de conflits sociaux en lien avec les activités d'exploration et d'exploitation dans les zones rurales. Entre janvier 2001 et décembre 2011, 274 luttes sociales liées à l'extraction de pétrole, d'or et de charbon ont été répertoriées, malgré la répression et la criminalisation des revendications.

- La Colombie possède 12 % des richesses végétales de la planète et 52 % du territoire national est couvert de forêts. Le pays occupe le 7ème rang mondial en terme de ressources hydrauliques.
- Fin 2010, selon l'Inspection Générale des Finances de la République (*Contraloría General de la Nación*), 59 % du territoire était en concession ou en voie d'attribution de concession alors que de nombreuses demandes et titres miniers concernaient des zones de réglementation spéciale dont l'objectif est la protection des zones de protection de l'environnement, des zones occupées par des communautés ethniques et des terres destinées aux paysans les plus pauvres.
- Plus de 90 projets hydroélectriques sont actuellement à l'étude et 30 projets de plus font l'objet d'appels d'offres en lien avec l'environnement, environ 42 % de l'investissement étranger en Colombie contribue au développement de projets miniers et environ 8 % des meilleurs sols destinés à l'alimentation des colombiens est consacré à l'industrie minière.



« 80 % des violations de droits humains en Colombie se déroulent dans les communes minières et pétrolières, 87 % des déplacés proviennent de ces communes, 78 % des crimes contre les syndicalistes, 89 % des crimes contre les populations indigènes et 90 % des crimes contre les afro-descendants sont commis dans les zones d'extraction minière et énergétique. »

- Inspection Générale des Finances de la République, 2013.

Industrie minière, pauvreté et droits économiques, sociaux et culturels

L'industrie minière n'a pas permis d'en finir avec la pauvreté. Dans les départements où l'activité minière est importante, la pauvreté est supérieure à la moyenne nationale. Dans la plupart des cas, cette situation est liée à la corruption et à la politique fiscale sur les revenus de l'industrie minière.

A cause de l'extraction minière à ciel ouvert, des terres agricoles ont été perdues, l'accès à l'eau a été réduit et la qualité de cette dernière s'est détériorée. Les populations affectées sollicitent actuellement les instances judiciaires pour faire valoir leurs droits.

Selon l'Inspection Générale des Finances de la République, l'activité ne génère pas de bénéfices économiques significatifs car elle appartient au secteur primaire et qu'elle est orientée vers l'exportation. De plus, elle occasionne des pertes fiscales considérables (notamment en raison de déductions et d'exemptions fiscales ou d'allègements d'impôts sur le revenu) et/ou des pratiques d'évasion fiscale.

Par exemple, dans les communes minières du centre du département du César, qui détenait en 2011 le record d'extraction de charbon, le nombre de personnes dont les besoins fondamentaux ne sont pas satisfaits dépasse les 50 %, alors que le pourcentage global du département est de 30 %.

La mine de charbon du Cerrejón qui se trouve dans le département de la Guajira, est l'une des mines à ciel ouvert les plus grandes au monde avec une production égale à 95 % du total de la demande européenne. Pourtant, le taux de pauvreté de la population locale est l'un des plus élevés du pays : 57,4 % de la population du département de la Guajira vit en dessous du seuil de pauvreté et 28,1 % vit dans l'extrême pauvreté, alors que les moyennes nationales s'élèvent à 34,1 % pour la pauvreté et 10,6 % pour l'extrême pauvreté.

Industrie minière et violation des droits des groupes ethniques

Selon l'Inspection Générale des Finances de la République, 6 % des terres collectives des communautés noires reconnues formellement par l'Etat colombien sont dotées d'un titre minier et 16,5 % font l'objet d'une demande de développement d'activités minières.

Le même phénomène touche les réserves indigènes, seulement 1 % a un titre minier et 13,6 % a été sollicité, sans tenir compte dans la plupart des cas, de l'obligation de consultation préalable, libre et informée.

Agressions et menaces contre les leaders syndicaux et les défenseurs des droits humains

Des persécutions, des diffamations, des menaces, des disparitions et des assassinats de leaders syndicaux et d'activistes luttant contre les mines et leurs conséquences ont été signalés.

78 % des crimes contre les syndicalistes sont commis dans les zones minéro-énergétiques.

Industrie minière et violation des droits environnementaux

Selon le cadre légal en vigueur, les activités minières sont considérées comme prioritaires pour l'intérêt général et l'utilité publique, ce qui implique qu'en cas de conflit entre les activités extractives et d'autres types d'activités, comme l'agriculture ou la préservation de l'environnement, la première sera favorisée au détriment des secondes.

L'Inspection Générale des Finances de la République a alerté sur les graves manquements de l'Etat colombien quant aux études environnementales, au contrôle et au suivi des activités extractives.

L'exploitation minière à ciel ouvert aggrave le risque face au changement climatique.

Industrie minière, droits humains et déplacements forcés

Entre 1985 et 2013, le nombre de déplacés internes en Colombie a atteint les 5,9 millions de personnes.

La superposition des territoires sur lesquels sont présentes à la fois les industries minières et les acteurs armés (du conflit armé vieux de plus de 60 ans) a occasionné leur coexistence qui a permis aux entreprises d'extraction de bénéficier de « services » de la part des groupes armés illégaux.

L'expansion des activités minières est un risque pour la mise en application effective de la politique de restitution des terres à cause de la présence de groupes armés illégaux dans les zones industrielles extractives. Presque la totalité des communes concernées par la restitution de terres le sont aussi par l'existence de titres miniers en vigueur.



©Gert Steenssens / EsperanzaProxima.net

On peut faire quelque chose !

- En adoptant une législation qui assure que les entreprises avec un capital national ou les entreprises qui exportent vers votre pays n'aient pas ou ne puissent pas tirer profit de violations des droits humains;
- En exigeant la publication de la part des entreprises de rapports d'impacts d'activités (« rapports non-financiers »), qui doivent être accompagnés d'audits sociaux intégrant les communautés affectées et les organisations de la société civile qui les accompagnent;
- Pour les pays membres de l'UE, en incluant tous les minerais dans l'initiative « Minerais en conflit » qui vise l'application de standards forts en matière de transparence et de diligence raisonnable dans la chaîne d'approvisionnement pour les produits en provenance de pays en conflit.